

Association Saint-Maurice du Perreux

21 Allée de Bellevue – 94170 Le Perreux sur Marne www.asmp.asso.fr

Bulletin d'inscription – HIPHOP danse@asmp.asso.fr facebook : asmp.leperreux@gmail.com A renvoyer à l'adresse ci-dessus ou à transmettre à votre responsable section																																						
Nom (M./Mme/Mlle) :		Prénom :																																				
Date de naissance : / /		Sexe : F / M																																				
Adresse :		Ville : Code postal :																																				
☎ : 01/...../...../...../..... 06/...../...../...../.....		📧 En Lettres MAJUSCULES :@.....																																				
Nom et adresse des parents responsables (pour les mineurs) :		☎ : 01/...../...../...../..... 06/...../...../...../.....																																				
Numéro de téléphone en cas d'urgence.....		Adresse mail : @.....																																				
Pièces à fournir : Le questionnaire de santé est disponible dans l'onglet « Fiche d'inscription » sur le site																																						
Réponse obligatoire au questionnaire de santé (décret 20 avril 2017) - 1 réponse positive ou 1ère inscription : Certificat médical obligatoire - Soit Certificat Médical déjà transmis 2017 ou 2018 ou 2019		Certificat Médical Entourez l'année		Facture Oui/ non																																		
Règlement : Chèque à l'ordre de l'ASMP, pour les coupons sport +3% Trois chèques maximum,. Encaissés fin du mois.		Nombre chèques																																				
J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des documents cités au verso de la fiche d'inscription Date, le : / / 2020 Signature : Signature des parents pour les mineurs :				Dans le cadre de photo de groupe, autorisez-vous que la photo de votre enfant soit sur le site ASMP oui non																																		
Reprise des cours : le mardi 8 septembre 2020 au 21 allée de Bellevue Le Perreux sur Marne L'association décline toute responsabilité en dehors des cours. Pas de cours sans dossier complet																																						
Horaires <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Cours</th> <th></th> <th>Mardi</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salle de l'ASMP</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Initiation Enfants 6-8 ans</td> <td>Eléonore</td> <td>17h00- 18h00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Eléonore</td> <td>18h00 – 19h00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Eléonore</td> <td>19h00 - 20h00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Enfants 9-12 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11-13 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Adolescents</td> <td>Eléonore</td> <td>20h00 – 21h00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Adultes</td> <td>Eléonore</td> <td>21h00 – 22h00</td> <td>Voir Funky Jazz</td> </tr> </tbody> </table>				Cours		Mardi		Salle de l'ASMP				Initiation Enfants 6-8 ans	Eléonore	17h00- 18h00		Eléonore	18h00 – 19h00		Eléonore	19h00 - 20h00		Enfants 9-12 ans				11-13 ans				Adolescents	Eléonore	20h00 – 21h00		Adultes	Eléonore	21h00 – 22h00	Voir Funky Jazz	Tarifs annuels <i>(Sous réserve de la date effective de reprise des cours et des contraintes sanitaires).</i> - 1 feuille d'inscription par activité. - Inscription à l'association 20€ inclus. Activité principale : 1h00 hebdomadaire : 220 € 1h30 hebdomadaire : 265 € 2h00 hebdomadaire : 318 € Activité secondaire : (*) 1h00 hebdomadaire : 150 € (*) = Hip Hop, Zumba, Gym, Teen Dance, Pilates, 2eme personne même famille = -15€ et plus de 2 personnes = -30€
Cours		Mardi																																				
Salle de l'ASMP																																						
Initiation Enfants 6-8 ans	Eléonore	17h00- 18h00																																				
	Eléonore	18h00 – 19h00																																				
	Eléonore	19h00 - 20h00																																				
Enfants 9-12 ans																																						
11-13 ans																																						
Adolescents	Eléonore	20h00 – 21h00																																				
Adultes	Eléonore	21h00 – 22h00	Voir Funky Jazz																																			

MERCI DE COCHER L'HORAIRE ou LES HORAIRES SOUHAITES

Informations annexes

1. Assurance complémentaire

Au vu de l'article 38 de la loi n°84610 du 16-07-1984 modifiée, nous vous informons de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet, et tenons à votre disposition des notes d'informations et des formulaires de contrat, dont ceux de notre assurance de groupe auquel vous êtes systématiquement assuré.

2. Règlement intérieur de l'Association

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

3. Questionnaire de santé

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

4. Charte Ethique du sport

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

MERCI DE COCHER L'HORAIRE ou LES HORAIRES SOUHAITES